



Vous êtes ici : [À décoder](#) > [L'évaluation des écoles d'art et de culture par le Hcéres](#)

ÉVALUATION

L'évaluation des écoles d'art et de culture par le Hcéres

Publié le 14 décembre 2018

L'évaluation des écoles d'art et de culture organisée par le Hcéres apporte aux différentes parties-prenantes une expertise nouvelle.

Les formations dispensées par les établissements d'enseignement supérieur dans le champ de la culture recouvrent une diversité de domaines : l'architecture et le paysage, les arts plastiques, les patrimoines, le spectacle vivant, le cinéma, l'audiovisuel et le multimédia. Au près de 37 000 étudiants et au sein d'une centaine d'établissements, les enseignements reposent sur une approche sensible et créative et se caractérisent par une forte professionnalisation articulant expériences pratiques et théorie. Les formations proposent en outre des ouvertures à l'international, des politiques en partenariat avec les milieux professionnels et des collaborations avec la recherche en art.

À l'instar de ce qui a existé pour d'autres domaines, le Hcéres ambitionne d'apporter son expertise aux établissements de la culture afin que les diplômés qu'ils délivrent se voient conférer le grade de licence ou de master. Il vise aussi à présenter aux équipes de direction un regard sur leurs activités permettant d'enrichir l'autonomie de ces institutions.

Pour le Hcéres, l'intérêt de la prise en compte du champ de la culture permet la création de processus d'évaluation adaptés. La composition des comités d'expertise est établie en s'appuyant sur un apport important de professionnels (spécialistes et personnalités de l'art, artistes en activités), associés aux étudiants et enseignants relevant des différents domaines artistiques. Une visite sur site est organisée afin d'amplifier le dialogue avec les équipes de direction et pédagogiques et avec les étudiants. La dimension pratique des disciplines enseignées est appréhendée et valorisée, cette dimension étant constitutive des objets artistiques et des ouvrages construits par les étudiants. Pour les écoles nationales supérieures d'architecture, un dispositif spécifique est mis en œuvre, associant les travaux des départements d'évaluation des établissements et des formations.

Au plan prospectif, le Hcéres s'interroge sur l'opportunité d'amplifier son activité dans le domaine du spectacle vivant. Il souhaite prendre toute sa place dans l'examen des problématiques liées au doctorat et à la recherche en art. Il poursuit son engagement visant l'inscription pleine et entière de la culture dans le service public de l'enseignement supérieur.



Jean-Marc Geib, directeur du département d'évaluation des formations

Mise en place en place depuis plusieurs années, l'intervention du Hcéres dans le champ des établissements relevant du ministère en charge de la culture est maintenant établie et apporte aux différentes parties-prenantes une expertise nouvelle.

Carte des évaluations culture organisées par le Hcéres (écoles d'art, écoles d'architecture, écoles du patrimoine, conservatoires)



Évaluation conjointe DEE/DEF

Pour les écoles d'architecture l'évaluation de l'établissement d'une part et l'évaluation de ses formations d'autre part sont coordonnées et réalisées par un seul comité d'experts.



Michel Robert, directeur du département d'évaluation des établissements

La synchronisation de l'évaluation de l'établissement et de son offre de formation contribue à une analyse plus stratégique et cohérente des comités d'experts. Cela permet aux écoles de la culture de mieux coordonner la préparation et le suivi de leurs évaluations

La recherche dans les écoles "culture"

La recherche, au sein des établissements d'enseignement supérieur Culture, se caractérise par une très grande variété et par son interdisciplinarité. Elle couvre les domaines des sciences humaines et sociales, des sciences de l'ingénieur, des sciences de la nature et de l'environnement et des sciences de l'information et de la communication. Elle est déterminée par un lien fécond entre la pratique et la théorie, l'objet de la recherche place l'ouvrage ou l'œuvre artistique au centre de ses travaux.

Le Hcéres s'inscrit dans cette dynamique par le biais de l'expertise du lien entre la formation et la recherche. Il s'attache à prendre en compte la dimension pratique des programmes de recherche dans le champ de la culture, notamment en préservant l'adaptation des critères d'évaluation aux situations rencontrées.

Le Hcéres ambitionne d'accompagner les écoles dans leur exploration d'une politique scientifique innovante. Il souhaite encourager la mise en place de stratégies associant les écoles Culture à d'autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche, tant au niveau national qu'international.



Geneviève MELEY-OTHONIEL, conseillère scientifique (Hcéres)

Dans le cadre de l'évaluation du Hcéres, les créations artistiques, les performances, les spectacles, les mises en scène ou encore les œuvres cinématographiques sont au centre de l'attention des experts

Témoignage(s)



"S'agissant d'établissements tels que les écoles d'architecture dont les enseignements sont tous en lien avec une seule discipline, en l'occurrence, l'architecture, le rapport unique d'évaluation trouve toute sa pertinence."

TÉMOIGNAGE DE FRANÇOIS BROUAT

Directeur École Nationale Supérieure d'Architecture de Paris-Belleville



"Le principe de l'autoévaluation, [...], qui relevait pour beaucoup d'une simple "obligation administrative", peut permettre aujourd'hui de faire évoluer les enseignements, d'adapter la pédagogie aux attendus d'une formation sans jamais la dénaturer, pour au contraire l'affirmer."

TÉMOIGNAGE DE CHRISTELLE KIRCHSTETTER

Directrice de l'École supérieure des beaux-arts de Nîmes

71

établissements évalués dont 24 écoles délivrant un diplôme d'architecture et/ou de paysage, 43 écoles d'art, les deux conservatoires nationaux de musique et de danse de Paris et Lyon, ainsi que l'École du Louvre et l'Institut National du Patrimoine

19000

étudiants dans les écoles de l'architecture et du paysage

11000

étudiants dans les écoles d'Art*

* Source : Ministère de la Culture